



## CONSEILS UTILES POUR PASSER DES VACANCES EN TOUTE SÉRÉNITÉ

La beauté du Kenya et l'accueil extraordinaire qui nous y est réservé ne doivent pas nous faire oublier les règles élémentaires de prudence, ainsi que les lois et règlements en vigueur ici comme dans tout autre pays. Ce n'est pas parce que nous voyons quotidiennement certaines actions ou comportements que cela signifie qu'ils sont autorisés par la loi ou qu'ils sont sans danger pour nous.

## LE PARC MARIN

Toute la côte qui s'étend de Casuarina jusqu'à Mida Creek fait partie du Parc Marin : en résumé, une grande partie des plages de Malindi et toutes les plages de Watamu, y compris les eaux devant celles-ci, en font partie. Par conséquent, notre plage de "Sardegna Due" en fait également partie.

Nous devons donc savoir que les bateaux et petites embarcations proposés par les divers "beach operators", même juste en face de notre plage, doivent être munis d'une licence et payer un droit d'entrée au parc, à la fois pour le bateau et pour chaque passager. Le bateau doit également être équipé de gilets de sauvetage.

Les rangers du KWS (Kenya Wildlife Service) effectuent des contrôles pour s'assurer que ces règles de base sont respectées. Les embarcations ou passagers non en règle (sans billet d'entrée au parc) sont souvent sanctionnés, causant ainsi des désagréments aux vacanciers non informés par l'opérateur auquel ils se sont adressés.

Comment se comporter ? Demandons au minimum à notre guide s'il possède une licence et s'il a payé le droit d'entrée au parc marin.

Dans le même esprit, nous souhaitons rappeler une loi en vigueur sur toutes les plages du Kenya : la faune marine, ainsi que les coquillages, ne doivent pas être extraits de leur habitat naturel. Les poissons-globes et les étoiles de mer ne doivent pas être touchés. En plus du risque d'amende, ces gestes causent des dommages irréversibles à ces créatures vivantes.

Alors, refusons poliment les offres d'un magnifique selfie avec une étoile de mer dans les mains, même si le "guide" du moment prétend le contraire.

## SORTIR LE SOIR SANS STRESS

C'est possible, à condition de faire preuve d'un minimum de prudence et de bon sens.

Les centres urbains de Watamu et Malindi sont proches, mais pour les atteindre, il faut traverser des zones isolées, parfois non éclairées et sur des routes en terre.

Pour sortir le soir, il est donc conseillé de prendre un taxi qui vous conduira et vous ramènera (la réception peut vous aider à en réserver un). Réservez les tuk-tuks et les motos pour les déplacements en journée.

Toujours sur ce sujet, rappelons-nous que le code de la route kenyan existe bel et bien, même si l'on pourrait croire que tout y est permis. Ce n'est pas le cas ! Comme partout ailleurs dans le monde, le casque est obligatoire à moto, et on ne peut pas être plus de deux sur une moto. En voiture, il est obligatoire d'attacher sa ceinture et de respecter le nombre de passagers autorisés.

Les "bajaj", ces motos qui transportent toute une famille kenyane et parfois même quelques poules, ne doivent en aucun cas être imités par nous : en cas d'infraction, c'est le passager qui est responsable devant la loi.